

Conseil d'administration

Séance extraordinaire

Date: 15 juin 2022 **Heure:** 19 h 30

Lieu: Salle des commissaires

Procès-verbal

Présences:

Isabelle Tanguay Administrateur (District 1)
Louise Ouellet Administrateur (District 2)
Mélanie Veilleux Administrateur (District 3)
Édith Tremblay Administrateur (District 4)
Denise Caron Administrateur (District 5)

Marc Lemay Administrateur (Ressources humaines, gouvernance) Éric Chouinard Administrateur (Ressources financières, matérielles)

Claude Breault Administrateur (Municipal, santé)
Marc-Antoine Rioux Administrateur (18 à 35 ans)

Claudine Beaulieu Administrateur (Personnel de direction d'établissement)

Sonia Julien Administrateur (Personnel d'encadrement)
Manon Morin Administrateur (Personnel professionnel)
Claudine St-Pierre Administrateur (Personnel enseignant)

Nancy Couture Directrice générale

Vincent Pelletier Directeur général adjoint (Secrétaire général)

Absences Yolande Pelletier Administrateur (Communautaire, sportif, culturel)

motivées:

Julie Thibault Observatrice (Personnel d'encadrement, membre non-

Cynthia Belzile

Invités:

Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance débute à 19 h 31 et tous les membres du conseil d'administration sont présents sauf mesdames Yolande Pelletier, Cynthia Belzile et Julie Thibault qui ont motivé leur absence.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Claudine Beaulieu et RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les points suivants :

7.7. Signataires des comptes bancaires des écoles

9.1. Réception d'une communication

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 113 - 2022-06-15

3. Période de questions du public

Aucun public n'est présent.

4. Agenda de consentements (approbation)

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

5. Information des comités et recommandations

5.1. Comité de gouvernance et éthique

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

5.2. Comité de vérification

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

Madame Nancy Couture nous informe que la rencontre prévue le 21 juin 2022 est reportée en août puisque nous sommes toujours en attente des règles budgétaires ministérielles adoptées et que nous ne pouvons avant cette étape adopter le budget 2022-2023 du CSSFL.

5.3. Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

5.4. Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration. Madame Nancy Couture nous informe que la rencontre prévue le 21 juin est maintenue. Elle pourra présenter un suivi de la rencontre de négociations avec les transporteurs scolaires qui est prévue le 16 juin à 18 h 30.

6. Points d'informations générales et orientations stratégiques

6.1. Suivi de la cooptation des membres de la communauté

Madame Nancy Couture nous rappelle qu'une séance de cooptation pour les membres représentant la communauté s'est tenue à 19 h aujourd'hui en vue de compléter la composition du CA pour la prochaine année scolaire. Elle rappelle que 3 sièges étaient à combler et que la cooptation devait se réaliser par les membres parents et les membres représentants le personnel qui siégeront au CA en 2022-2023. Voici le résultat de la cooptation :

- ✓ Monsieur Claude Breault de Lac-des-Aigles pour le profil d'une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires.
- ✓ Monsieur Éric Chouinard de Saint-Michel-du-Squatec pour le profil d'une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles.

Finalement, madame Couture nous informe qu'aucune candidature n'a été déposée pour le poste d'administrateur 18 à 35 ans. Conformément à l'article 33 du règlement sur la désignation des membres du conseil d'administration, un nouvel appel de candidatures pour le poste vacant sera publié en août prochain pour une période de 30 jours.

6.2. MFR

À la demande de madame Nancy Couture, madame Claudine Beaulieu, directrice de centres, nous informe que les activités de la MFR à Saint-Clément cesseront selon leur forme actuelle le 30 juin 2022. En effet, madame Beaulieu précise que la clientèle ciblée à la création de la MFR est moins au rendez-vous puisque les besoins sont davantage répondus dans les parcours de formation au secteur des jeunes.

Madame Beaulieu nous partage un vaste chantier de réflexion qui a débuté il y a trois ans afin de repenser les services offerts. Avec la méthode « design thinking », madame Beaulieu et son équipe ont identifié les leviers intéressants à mettre en place au niveau de l'offre de service qui demeurera dans le secteur des Basques. Elle précise que les partenaires socio-économiques des Basques ont été associés à la démarche et qu'ils sont à l'aise avec cette orientation.

Les employés affectés à la MFR seront réaffectés à l'intérieur du centre FGA-FP alors que les employés de l'OBNL MFR se verront offrir des opportunités d'entrevues de sélection s'ils sont intéressés à des postes disponibles au CSSFL. Madame Beaulieu sera plus en mesure à l'automne de nous présenter les détails de cette transformation.

6.3. Comité d'enquête à l'éthique et de déontologie

Monsieur Vincent Pelletier nous rappelle qu'un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie devra être formé conformément à l'article 26 du règlement sur les normes

d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire. Tel que discuté lors de la précédente rencontre du CA, il a été convenu de former un seul comité qui verrait à l'application du règlement pour les 5 centres de services scolaires suivants :

- Du Fleuve-et-des-Lacs
- Kamouraska Rivière-du-Loup
- Des Phares
- Monts-et-Marées
- René-Lévesque

Les secrétaires généraux des CSS concernés ont fait des démarches afin d'identifier les membres potentiels de ce comité. 4 candidatures répondant aux critères de l'article 26 du règlement ont donc été soumises.

Une rencontre sera prévue dans les prochaines semaines afin que les secrétaires généraux et un membre du comité d'éthique et de déontologie des CSS concernés puissent rencontrer les candidats et établir la composition du comité. Si les candidatures conviennent, nous adopterons une résolution à l'automne afin de procéder à la nomination officielle des membres du comité qui doit être composé de trois membres et d'un substitut.

Il est convenu que madame Sonia Julien ou monsieur Marc Lemay, tous deux membres du comité de gouvernance et d'éthique accompagnent Vincent Pelletier lors de la rencontre.

6.4. Bonification des règles budgétaires et impacts sur les plans d'effectifs

Madame Nancy Couture nous précise avoir reçu les règles budgétaires pour la prochaine année scolaire. Bien qu'elles ne soient pas adoptées par le MEQ, nous sommes à même de préparer le budget 2022-2023. Les allocations nous permettent d'ajouter certains postes administratifs nécessaires au bon fonctionnement des écoles et des centres. En conséquence, madame Couture nous indique que de nouveaux postes seront affichés dans les prochaines semaines dans les différents services administratifs et dans les écoles. Par cette démarche, le CSS souhaite faciliter le travail des équipes de gestion dans les écoles qui pourront se dédier davantage au développement pédagogique et à la réussite de chaque élève.

7. Dossiers à être adoptés

7.1. Challenge U

CONSIDÉRANT l'appel d'offres lancée sur le SEAO par le CSSFL du 1^{er} avril 2022 au 29 avril 2022 visant à solliciter des entreprises voulant faire affaire avec le CSSFL pour la formation à distance en FGA.

CONSIDÉRANT qu'aucune entreprise n'a signifié son intérêt pour dispenser de la formation à distance en FGA au CSSFL.

CONSIDÉRANT que le CSSFL fait affaire avec l'entreprise ChallengeU (9249-9219 Québec inc.) depuis quelques années pour la dispensation de la formation à distance en FGA.

CONSIDÉRANT que l'entreprise ChallengeU répond aux exigences du CSSFL en matière de formation à distance en FGA.

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Ouellet et RÉSOLU :

QUE le CSSFL retienne les services de l'entreprise ChallengeU pour la dispensation de la formation à distance en FGA pour les trois prochaines années scolaires. L'entente contractuelle prévoit la possibilité d'une prolongation de deux ans permettant une entente qui se terminerait le 30 juin 2027.

QUE l'entente conclue entre le CSSFL et ChallengeU est évaluée entre 733 600 \$ et 5 056 099 \$ en fonction de la durée totale de l'entente et du volume de clientèle desservie.

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Couture, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs l'entente à intervenir avec l'entreprise ChallengeU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 114 - 2022-06-15

7.2. Politique nº 22 – Comité de perfectionnement local du personnel enseignant

La directrice générale, madame Nancy Couture, mentionne qu'il y a eu des modifications apportées à la Politique n° 22 – Comité de perfectionnement local – Formation et perfectionnement du personnel enseignant. Il faut donc procéder à son adoption.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par Claudine Saint-Pierre et RÉSOLU :

QUE l'amendement de la Politique n° 22 – Comité de perfectionnement local – Formation et perfectionnement du personnel enseignant soit adopté comme présenté;

QUE la Politique amendée remplace les dispositions antérieures à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 115 - 2022-06-15

7.3. Politique nº 23 – Encadrement des stagiaires

La directrice générale, madame Nancy Couture, mentionne qu'il y a eu des modifications apportées à la Politique n° 23 – *Encadrement des stagiaires*. Il faut donc procéder à son adoption.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Veilleux et RÉSOLU :

QUE l'amendement de la Politique nº 23 – *Encadrement des stagiaires* soit adopté comme présenté;

QUE la Politique amendée remplace les dispositions antérieures à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 117 - 2022-06-15

7.4. Calendrier des rencontres 2022-2023

On explique que la *Loi sur l'instruction publique* réclame que le conseil d'administration adopte son calendrier des rencontres pour la prochaine année scolaire.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Breault et RÉSOLU :

D'ADOPTER le calendrier des rencontres 2020-2021 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 118 - 2022-06-15

7.5. Modification au calendrier des rencontres 2021-2022

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance extraordinaire du conseil d'administration le 15 juin 2022.

CONSIDÉRANT que les points devant être traités à la séance régulière du 21 juin 2022 ont pu être traités lors de la séance extraordinaire du 15 juin 2022.

CONSIDÉRANT que l'adoption des règles budgétaires 2022-2023 ne pourra se faire qu'à la séance du CA du mois d'août, car l'adoption des règles budgétaires n'est pas encore en vigueur puisque l'adoption desdites règles n'a pas été entérinée par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Veilleux et RÉSOLU :

DE modifier le calendrier des rencontres du CA 2021-2022 et d'annuler la séance régulière prévue le 21 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 119 - 2022-06-15

7.6. Adoption du Plan d'effectifs soutien et adaptation scolaire

La présidente invite le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Vincent Pelletier, à venir expliquer la teneur du Plan d'effectifs 2022-2023 du personnel de soutien en adaptation scolaire.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement nº 2 du CSSFL sur la délégation des fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective de travail qui régit les conditions d'emploi du personnel de soutien en adaptation scolaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Ouellet et RÉSOLU :

D'ADOPTER le Plan d'effectif 2022-2023 du personnel de soutien en adaptation scolaire comme proposé et expliqué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 120 - 2022-06-15

7.7. Signataires des comptes bancaires des écoles

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire doit autoriser l'ouverture des comptes de banque des écoles;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire doit autoriser les personnes appelées à signer les effets bancaires nécessaires à l'opération courante des comptes;

IL EST PROPOSÉ par Claude Breault et RÉSOLU :

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs autorise les titulaires des postes suivants à ouvrir, conformément à la politique en vigueur, un compte de banque pour une école ou un centre :

le directeur ou la directrice d'école ou de centre concerné;

OU

le directeur adjoint ou la directrice adjointe de l'école ou du centre concerné;

OU

le gestionnaire administratif d'établissement;

OU

le responsable des ressources financières du Centre de services scolaire;

OU

la direction générale;

OU

la présidence du Centre de services scolaire

QU'au moins 2 personnes autorisées signent les documents nécessaires à l'ouverture du compte de banque de l'école ou du centre concerné;

QUE les titulaires des postes suivants soient autorisés, par école ou centre, à signer les effets bancaires nécessaires à l'opération courante du compte :

le directeur ou la directrice d'école ou de centre concerné;

OU

le directeur adjoint ou la directrice adjointe de l'école ou du centre concerné;

OU

le gestionnaire administratif d'établissement;

OU

le responsable des ressources financières du Centre de services scolaire;

OU

la direction générale;

OU

la présidence du Centre de services scolaire

OU

la secrétaire ou la secrétaire d'école concernée;

OU

l'agent ou l'agente de bureau de l'école ou du centre concerné;

OU

l'enseignant ou l'enseignante « responsable d'immeuble » de l'école concernée;

QU'au moins 2 personnes autorisées par école ou centre concerné signent les effets bancaires nécessaires à l'opération courante du compte;

QUE la présente résolution s'applique dès son adoption et remplace toute disposition précédente ayant le même objet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 121 - 2022-06-15

8. Rapports des directions de service

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

9. Affaires diverses

9.1. Réception d'une communication

La présidente souligne que madame Manon Morin lui a transmis sa lettre de démission à titre d'administratrice (membre représentant le personnel professionnel) sur le conseil d'administration du CSSFL.

La présidente procède à la lecture de la lettre dans laquelle madame Morin explique les raisons motivant sa démission.

10. Bons coups

10.1. Dernier CA pour certains membres

Madame Nancy Couture tient à remercier les administrateurs pour qui le mandat se termine le 30 juin 2022. Elle salue leur implication pour la réussite de nos élèves ainsi que leur participation active aux réflexions entourant les grandes orientations du CSSFL. Merci à Marc-Antoine Rioux, Denise Caron, Manon Morin et Isabelle Tanguay.

10.2. Mention d'argent à la FCPQ pour madame Édith Tremblay

Madame Nancy Couture tient à féliciter madame Édith Tremblay, présidente du conseil d'administration pour la reconnaissance qu'elle a reçue de la part de la Fédération des comités de parents (FCPQ). Madame Tremblay a reçu la mention

d'argent pour son implication et son dévouement au niveau du comité de parents. Bravo madame Tremblay.

10.3. Dictée PGL

Madame Nancy Couture tient à souligner la participation d'un de nos élèves, Olivier Lagacé de l'école Saint-Cyprien à la dictée PGL puisqu'il a représenté le CSSFL au national. Des élèves de plus de 80 pays ont participé à cette compétition à laquelle Olivier Lagacé s'était qualifié. Bravo pour cette belle réussite. Une lettre de félicitations sera acheminée au nom du CA à cet élève méritant.

Aucun huis clos ne s'est tenu.	
12. Clôture de la séance	
L'ordre du jour étant épuisé, la séance	est levée à 20 h 20.
Édith Tremblay, présidente	
Vincent Pelletier, secrétaire général	